



Prospection clients - Ancien employeur

Par Lombardo

Bonjour,

dans le cadre de la fin d'un contrat entre un commercial et une entreprise de prestations de services :
? est-il possible de prospector les clients qui ont été rencontrés par le biais de cette entreprise (aussi bien en prospection propre qu'en mise en relation via un rendez-vous fournit par l'entreprise) ?

? clients engagés ou non ?

? Contrat ne mentionnant aucune clause de non concurrence

Y a-t-il une forme spécifique de concurrence qui pourrait être amené à nuire à la précédente entreprise ?

Ou c'est la loi du marché et le client reste le roi de ses choix et de ses prestataires ?

Bien à vous.

Par AGeorges

Bonjour Lombardo,

Liberté du travail et liberté de la concurrence sont les règles de base. Elles s'appliquent en l'absence de toute clause contraire.

En l'absence de clause de non-concurrence, un salarié est libre de travailler pour une autre entreprise, y compris concurrente de la première et de prospector les clients de la première.

Ensuite, que le meilleur gagne.

Par Lombardo

Bonjour,

merci pour ce retour simple et efficace.

Excellente journée.